



Fig. 1 : Vue d'ensemble du château d'Ascarat

Château Larregoyen dit "Château de Fargas" à Ascarat

Cette bâtisse est située sur le territoire de la petite commune rurale d'Ascarat, distant de deux kilomètres de Saint-Jean-Pied-de-Port. On peut l'apercevoir lorsque l'on emprunte la route départementale 918 menant de Saint-Jean-Pied-de-Port à Bidarray.

Ce château est désigné sous les appellations de Château de Fargas (carte I.G.N., Saint-Jean-Pied-de-Port/Saint-Etienne-de-Baïgorry), de Farguea (cadastre napoléonien, 1840, tableau d'assemblage général) ou de Fargues (cadastre napoléonien 1840, village, section B. 1, parcelles nos 305-506).

A l'examen du cadastre napoléonien, on peut remarquer que la morphologie générale du bâtiment est restée quasiment conforme à celle d'aujourd'hui, à savoir un corps de logis rectangulaire flanqué de deux tours quadrangulaires en façade antérieure. L'édifice actuel semble dater du 18^e siècle. Ce château fut remanié principalement au 19^e siècle, ainsi qu'au 20^e siècle. Le site, sur lequel repose ce château, fut occupé dès le Moyen-âge, par un château, baptisé salle de Larregoyen.

A la lumière du précieux fonds documentaire mis à la disposition par le Général Baratchart, il a été possible de retracer l'histoire de ce château jusqu'en 1860 (Fig. 1).

Un château : propriété de la famille Larregoyen (Moyen-âge - 1741)

La documentation médiévale reste muette sur l'architecture de la salle Larregoyena au Moyen- Âge. Actuellement, il ne reste aucun vestige médiéval, permettant de reconstituer la physionomie générale ou certains aspects de la demeure médiévale.

Quelques pièces documentaires apportent un éclairage sur la famille noble, les Larregoyen d'Ascarat, résidant dans ce château au Moyen-âge.

La première mention de la maison Larregoyen¹ apparaît en 1516 dans la section des comptes du royaume de Navarre, conservée aux Archives Générales de Navarre à Pampelune² Elle y possède le statut de maison noble.

Le palacio de Larragoyen est également cité dans les rôles des maisons nobles des terres d'Ultrapuertos de 1350, 1388, 1412. Comme la plupart des maisons nobles navarraises, son maître avait du être remarqué parmi les compagnons de lutte du roi de Navarre, au cours d'épisodes tels que la Reconquista ou les Croisades. Ce statut nobiliaire suppose la participation du seigneur du château aux Etats de Navarre, devenus les Etats de Basse-Navarre, après l'annexion de la Haute-Navarre par la Castille durant la première moitié du 16^e siècle. Le sieur de Larregoyen est présent dans la liste des gentilshommes, au titre de maîtres de maisons nobles, aux Etats de 1522, 1590, 1612, 1622, 1668, 1670, 1673, 1678, 1700, 1703, 1707, 1721-23, 1733-1741.

Les Larregoyen d'Ascarat font partie des grandes familles nobles, très influentes, de la vallée de Baïgorry. Ils possèdent un important patrimoine foncier et immobilier et rayonnent à Ascarat et ses abords. En 1645, le seigneur de la salle de Larregoyen est propriétaire des dîmes des maisons Inçauspe, Iriart, Harispe, Etchecoin et Larre.

L'investigation documentaire a apporté quelques renseignements sur certains membres de cette grande famille.

En 1522, le sieur de Larragoinh est présent parmi les gentilshommes aux premiers Etats Généraux de Basse-Navarre, réunis pour faire face à l'invasion du royaume de Navarre par les troupes de Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Après la brève reprise de Saint-Jean-Pied-de-Port en 1527 par les troupes navarraises, au service de leur suzerain Henri II de Navarre, l'armée de Fernand de Sandoval, lieutenant général de Charles Quint, réoccupait la ville et exigeait un serment de fidélité de ses habitants. L'assemblée communautaire de la ville, dont le jurat Menaud de Larragoyen faisait partie, se réunit le 28 septembre 1527 dans la maison commune et prêta serment de fidélité aux troupes de Charles Quint qui ont reconquis la ville³.

Il a été possible de retracer de façon plus précise le parcours de trois membres de ce lignage.

En premier lieu, N. de Larregoyen (environ 1560-1640), fils de Michel de Larregoyen, se maria vers 1590. Au moins trois enfants naquirent de cette union :

Félix de Larregoyen est l'aîné et l'héritier principal.

Don Pedro de Larregoyen exerça la charge de curé d'Uhart-Cize de 1650-1652.

Marie de Larregoyen épousa vers 1620 Bernard d'Albinoritz, fils de Pierre d'Albinoritz notaire royal, et notaire royal lui-même de 1620 à 1650.

¹ Le nom Larregoyen comporte de très nombreuses graphies différentes

² ORPUSTAN, Jean-Baptiste, *Les noms des maisons médiévales en Labourd, Basse-Navarre et Soule*, Éditions Izpegi, Saint-Étienne-de-Baïgorry, 2000, p. 379

³ Urrutibéhéty, Clément, *La Basse-Navarre, héritière du royaume de Navarre*, Atlantica, Biarritz, 1999, p. 161-163

N. de Larregoyen aliéna les dîmes de maisons fivatières de la salle de Larregoyen, à savoir les maisons Inçourspe, Iriart, Harispe et Larre.

En second lieu, Félix de Larragoyen (environ 1590-1670) épousa vers 1620 Françoise de Lalanne d'Ispoure (maison noble Larrea d'Ispoure), dont il eut au moins 5 enfants :

Pierre de Larregoyen est l'aîné.

Martin de Larregoyen (1625-1661) embrassa la carrière ecclésiastique. En 1648, il reçut la lettre de prêtrise par Jean d'Olce, évêque de Bayonne. Il fut vicaire de son oncle Pierre, à Uhart-Cize, et curé d'Uhart-Cize le 5 février 1661.

Pierre (Don Pedro) de Larregoyen (1659-1732) officia en tant que prêtre d'Ascarat. Il fut prébendier de la maison noble Pikasarry de Larribar⁴ jusqu'en 1700.

Le 21 octobre 1645, Félix de Larragoyen emprunta 1000 écus à Martin de Rospide, substitut du procureur général du royaume de Navarre afin de rembourser des dettes contractées :

- 300 ducats, soit 275 écus, pour racheter les dîmes des trois maisons appartenant à la salle de Larregoyen, à savoir Inçourspe, Iriart, Harispe.
- 100 écus pour acquitter sa dette ancienne à Pedro d'Echaux, dit "Capichon", de Baïgorry.
- 100 écus pour rembourser son frère Pierre de Larregoyen, curé d'Uhart-Cize, qui avait réglé cette somme à Jean, sieur de la salle d'Irumberry.
- 500 écus dus à Gratien de Berseitz et Jeanne de Jaureguy de Baïgorry, qui s'étaient portés caution pour lui et qui avaient payé cette somme à Damoiselle Léonor de Licérasse, habitante d'Esquiule.
- 100 ducats qu'il doit à Menaud d'Arraintéguy de Saint-Jean-Pied-de-Port.
- 24 écus pour acheter la dîme de la maison Etchegoin à Ascarat. Le reste, pour rembourser quelques dettes pas encore réglées (Fig. 2).

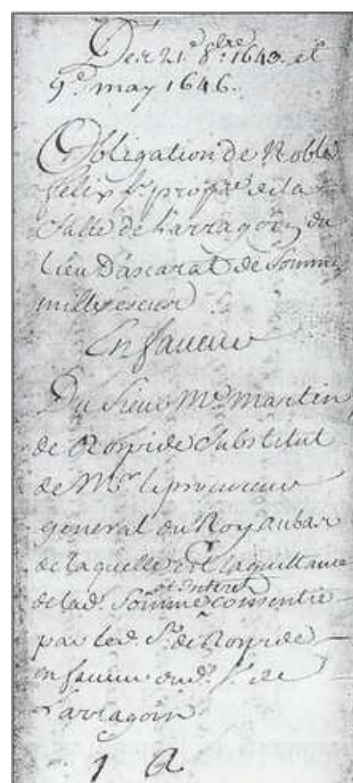


Fig. 2 : Emprunt de Félix de Larregoyen

Enfin, Pierre de Larregoyen (environ 1620-1665) épousa le 10 février 1646 Catherine de Garat ou Baratzart d'Hélette dite d'Etchechoury, avec laquelle il eut une fille, Dominique et un fils, Pierre, devenu prêtre. Le contrat de mariage fut passé à Iholdy dans la maison Haran, à mi-chemin entre les domiciles du marié, Ascarat, et de la mariée, Hélette. Le contrat est passé entre Félix, père du marié, assisté de noble Pierre de Larregoyen, curé d'Uhart, son frère, et Dominix de Baratzart, veuve, dame de la maison d'Etchechoury d'Hélette, assistée de maître Bertrand de Baratzart, prêtre.

⁴ La maison noble Pikasarry de Larribar est mentionnée pour la première fois en 1293 (voir Orpustan, Jean-Baptiste, op. cit, p. 408)

Pierre est fait héritier universel par son père. La dote de Catherine s'élève à 1000 ducats. Il est clairement stipulé que le moulin de la salle de Larregoyen sera affermé afin de payer les autres créanciers. Le 1^{er} mai suivant, ce contrat fut ratifié à Ascarat devant le notaire Laurent Lapique de Saint-Palais par damoiselle Françoise de Lalanne d'Ispoure, femme de Félix de Larregoyen.

Au hasard de nos investigations, relatives à ce lignage nobiliaire, nous avons pu recueillir certaines informations sur d'autres membres de cette famille.

Domitille ou Dominique de Larragoyen (1647-1712), héritière de la salle de Larregoyen d'Ascarat, fut mariée par contrat du 25 septembre 1666 à Maître Martin d'Irigoin de Masparraute, fils de feu M. Jean d'Irigoin, notaire royal et de Catherine d'Etcharren.

Pierre de Larregoyen (1670-1742), fils de Dominique de Larregoyen et de Maître Martin d'Irigoin épousa par contrat du 15 juillet 1704, passé en la salle d'Elissetche à Ainhinc, Isabelle de Jauréguiberry-Salart, fille de Martin de Jauréguiberry de Charitte-de-Bas, seigneur de Sallejuzan de Masparraute et de Catherine de Sallart d'Amendeux et sœur de Marguerite de Jauréguiberry-Sallejuzan, mariée par contrat du 22 avril 1692 à noble Jean-Pierre de Florence. Deux enfants naquirent de cette union, Pierre, héritier principal et Jean-François, qui devint écuyer.

Pierre de Larregoyen (1707-1785), fils de Pierre de Larregoyen et Isabelle de Jauréguiberry-Salart, seigneur de la salle de Larregoyen, vendit sa terre d'Ascarat en 1741.

Il hérita de la salle de Sallejuzan à Masparraute et de la maison Haritzague à Amendeux⁵ en 1772, à la mort de Mademoiselle de Florence, sa cousine germaine. De son mariage le 28 janvier 1744 avec Gratianne d'Ainciondo d'Irouléguay (1724-1778), il eut 5 enfants.

Le 7 juin 1741, Pierre de Larregoin, seigneur des salles nobles de Larregoin et Jauregui d'Ascarat, fut autorisé, par acte du Parlement de Navarre, à vendre les deux salles avec leurs appartenances et dépendances, noms, droits honorifiques et privilèges, dîmes, moulins, justice seigneuriale, avec le consentement de ses proches. Dès le 9 juillet 1741, le sieur Jean de Guiroye s'engagea à acheter ces biens et à verser à titre compensatoire 40 livres à Gratianne, Catherine et Marie de Larragoyen, sœurs légitimaires des dites demeures ainsi que cinq charretées de bois et 5 livres chaque année jusqu'à leur mort (Fig. 3).



Fig. 3 : autorisation de vente du château d'Ascarat 1741

Le château de Larregoyen, à Ascarat, propriété de la famille du même nom depuis le Moyen-âge, fut vendu en 1741 à la famille de Guiroye, par Pierre de Larregoyen.

⁵ La maison Haritzague à Amendeux porte aujourd'hui le nom de Larregoyen

La famille de Guiroye : nouveau propriétaire du château Larregoyen (1741-1777)

Jean de Guiroye, marchand à Saint-Jean-Pied-de-Port, se maria le 5 septembre 1718 à Saint-Pierre-d'Orthez avec Marie-Magdeleine Vidal.

Par contrat du 9 juillet 1741 d'Albinorits, notaire royal, contrôlé à Saint-Jean et insinué au sénéchal le 6 septembre, Pierre de Larregoyen d'Ascarat vendit ce fief au Sieur Jean de Guiroye, de Saint-Jean-Pied-de-Port (Fig. 4).

Ce dernier, en tant que nouveau maître d'une maison noble, sollicita son admission aux Etats de Basse-Navarre qui nommèrent à cet effet des commissaires, en mars 1742. Les Etats de Basse-Navarre décidèrent que l'intéressé devait apporter un certificat du curé ou vicaire de sa paroisse attestant qu'il professait la religion catholique, apostolique et romaine ainsi qu'un certificat des magistrats de Saint-Jean-Pied-de-Port prouvant qu'il a cessé son commerce de détail. Il vit sa demande rejetée parce qu'il n'avait pas présenté les certificats et garanties nécessaires.

Jean de Guiroye renouvela sa demande en 1748 et obtint, ainsi que son fils, en tant qu'héritier présomptif, leur admission aux Etats pour les bâtisses de Larragoyen et Jaureguia d'Ascarat. Ils prêtèrent serment et furent reçus le 14 mai 1748. Il assista aux Etats de 1740-61 et 1763. Héritier de son père décédé, M. de Guiroye prêta serment et fut reçu le 7 mars 1764. Il assista aux Etats de 1766 à 1773.

L'occupation du château de Larregoyen par la famille de Guiroye fut de courte durée. En effet après avoir acheté ce bien immobilier en 1741 à la famille de Larregoyen, la famille de Guiroye le vendit à Salomon-Barthélémy d'Etchepare d'Ibarolle en 1777.

Salomon-Barthélémy d'Etchepare : nouveau propriétaire du château Larregoyen (1777-1794)

En 1777, Ce château échoua à une prestigieuse famille noble des terres d'Ostabarret, à savoir les d'Etchepare d'Ibarolle. Ce grand lignage nobiliaire était implanté à la salle d'Etchepare à Ibarolle, située près de l'église paroissiale Saint-Barthélemy. La demeure Larregoyen fut achetée par Salomon-Barthélémy d'Etchepare.



Fig. 4 : acte de vente du château Larregoyen 1741

Guillaume, sieur de la salle d'Etchepare d'Ibarrolle épousa en premières noces par contrat du 8 octobre 1718 Engracie Clémentine d'Oyhenart, fille aînée de noble Jean d'Oyhenart, sieur de la salle de Cibits, et de Marie de Rance ; puis, en secondes noces, en 1737, Catherine de Lavigne⁶. Né le 20 mai 1740, de cette seconde union, Salomon-Barthélémy est baptisé le 24 du même mois à Ibarrolle, par Jean d'Etchepare, curé dudit lieu, son grand-père. Il a pour parrain Salomon de Lavigne, d'Indurein, en Soule, et pour marraine Marie d'Etchepare, benoîte du lieu⁷.

Il embrassa la carrière militaire et s'engagea vers l'âge de quinze ans ; tout comme Jean-Baptiste, son frère cadet, et Léon de Lafaurie, son petit neveu, dans le régiment de la châtellenie de Navarre. Il a accompli une grande partie de sa carrière au sein du régiment Royal la Marine.

Il s'embarqua pour la Martinique en mai 1765 où il séjourna 5 ans. Revenu à Brest au début de l'année 1768, il sillonna la France pendant 10 ans de Uzès à Perpignan, Béziers, Brest, Lorient, Sedan, Briançon, en passant par Grenoble et Montpellier. En 1778, il s'embarqua pour la Corse. Il y reçut alors une recrue de choix : le futur roi de Suède, Bernadotte, alors âgé de dix-sept ans. En avril 1784, le Royal la Marine débarqua à Toulon et fut envoyé à Briançon, puis à Vienne.

Malgré sa carrière militaire qui le tint éloigné de sa Basse-Navarre natale, il n'oublia pas sa contrée. Ainsi, le 4 juillet 1777, il acquiert de noble Jean-Bertrand de Guiroye, conseiller du roi, pour le prix de 70 000 livres, « *le château de Jaureguia et la salle de Larregoyen d'Ascarat, avec droit d'entrée aux Etats de Navarre, la maison Hortza, domaine, deux moulins, disme, fief, justice seigneuriale, le tout au lieu d'Ascarat* »⁸. Avec l'achat de ces biens, Salomon-Barthélémy d'Etchepare acquit le droit d'entrée aux Etats de Navarre. Cependant, il ne demanda jamais à être reçu et ne figura jamais dans les assemblées. Néanmoins, ce droit d'entrée aux Etats lui donna la possibilité de figurer dans les rangs de la noblesse aux Cours et Assemblées générales de la vallée de Baïgorry, où les nobles avaient droit d'accès et de vote. Il usa de ce privilège en compagnie de son frère Jean-Baptiste. En effet, « *les maisons d'Urdo et d'Echoux, les deux frères d'Etchepare à Ascarat, la Fonderie royale des minerais, en sa qualité de propriétaire de la maison noble de Chateauneuf à Saint-Etienne, composaient tout l'ordre de la noblesse dans la vallée de Baïgorry à la fin du XVIII^e siècle* »⁹.

Durant la Révolution, le nom de Salomon-Barthélémy est de nouveau associé à celui de son frère Jean-Baptiste. En effet, Ils sont tous deux inscrits au tableau des émigrés, dressé le 5 novembre 1793 pour le district de Mont Bidouze (nom révolutionnaire de Saint-Palais)¹⁰.

⁶ D'IRIBARNE, Xavier. "la salle d'Etchepare d'Ibarrolle", *Ekaina Revue d'Etudes Basques*, Saint-Jean-de-Luz, 1^{er} trimestre 2001, p. 27-57

⁷ D'IRIBARNE, Xavier, "la salle d'Etchepare d'Ibarrolle" (II) (suite), *Ekaina Revue d'Etudes Basques*, Saint-Jean-de-Luz, 2^e trimestre 2001, p. 93-119

⁸ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, III E 5746, acte du 4 juillet 1777 par Pomiès, notaire royal à Pau

⁹ CUZACQ, René, "Les Etats de la vallée de Baïgorry à la veille de la Révolution ; d'après des délibérations des Etats de la vallée de Baïgorry pour les années 1786, 1787 et 1788 dont des copies ont été conservées par M. Etcheverry-Anciart", *Gure Herria*, 1932, p. 435 et 439

¹⁰ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, dossier Q 331

Des commissaires, nommés par un arrêté du Conseil d'administration du district du Mont Bidouze en date du 14 pluviôse an II (2 février 1794), procède à l'estimation « *de la maison et des biens de Larregoyen du lieu d'Ascarat en Baïgorry, ci-devant appartenant a Etchepare frères, émigrés, où à l'un d'eux* ». Les commissaires constituent dix lots ; le premier contenant la maison de Larregoyen et des prairies qui l'entourent pour un total estimé à 43 222 livres, 3 sols, 4 deniers¹¹, qui sont rapidement vendus. Sur un tableau donnant la date et le montant des biens vendus, avec le nom de leur ancien propriétaire, on trouve : Etchepare frères, vente de biens situés à Ascarat le 12 ventôse an II (2 mars 1794) pour un montant total de 56 222 livres, 12 sols, 6 deniers¹². Tous les biens de Salomon-Barthélémy d'Etchepare situés en Basse-Navarre avaient été confisqués puis vendus en mars 1794. Il ne lui restait plus qu'une résidence à Paris.

Quelques années plus tard, bien que ruiné, Salomon-Barthélémy d'Etchepare mit tout en œuvre afin d'être radié de la liste des émigrés. Après plusieurs démarches, Il obtint gain de cause et fut définitivement radié le 10 germinal an X (31 mars 1802).

Salomon-Barthélémy décède sans avoir été marié, le 9 février 1814, en son domicile, au n° 6 de la rue Favard, à Paris.

Fargues (1794-1860)

Le château d'Ascarat, devenu bien national en 1794, fut racheté par la famille des Fargues de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Parmi les illustres représentants de cette famille, on peut citer, Jacques de Fargues, né le 13 août 1707 à Orthez, fils de David Fargues et de Suzanne de Magendie, qui vint s'installer à Saint-Jean-Pied-de-Port. Négociant, il épousa à Bayonne le 14 février 1747 Marie Claire de Berindoague, fille de Martin Bérindoague et de Marie Chechola, de Saint-Jean-Pied-de-Port. Il décède le 2 juillet 1779 à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Mais également, Henry Fargues, né à Saint-Jean-Pied-de-Port le 13 mars 1757 et fils de Jacques Fargues, se maria avec Clotilde de Pemartin, le 8 mai 1780 à Oloron. Il eut 4 enfants, Marie, Françoise Marie, Marie et Joseph Henry. Il était commerçant de laine dans cette ville quand survint la Révolution. Il fut élu maire de Saint-Jean-Pied-de-Port en 1790. Il prit une part très active aux événements révolutionnaires de 1789. Il devint successivement président de l'assemblée électorale et juge de paix. Lors de la déclaration de guerre contre l'Espagne, il fut un des organisateurs des Chasseurs Basques et se lia d'amitié avec Moncey, envoyé au pays par la Convention pour défendre ce territoire, frontalier de l'Espagne. Nommé, vice-président du directoire du département en 1795, il fut élu membre du conseil des Cinq Cents, puis réélu à ce même corps le 18 fructidor. Il se prononça ouvertement en faveur du Coup

¹¹ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, dossier Q I26

¹² Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, dossier Q 265 C

d'Etat de Bonaparte. En l'an VIII, il entra au Sénat dont il devint le trésorier et présida le collège électoral des Basses-Pyrénées. C'est Henry Fargues qui racheta le château d'Ascarat, lorsque celui-ci fut désigné en tant que bien national en 1794. Il mourut subitement le 24 septembre 1804 à Auteuil. Ses funérailles furent célébrées aux frais de l'Etat et le Président du Sénat prononça son oraison funèbre dans l'église Saint-Sulpice.

Le fils de Henry Fargues, nommé en 1809 auditeur du Conseil d'Etat, puis intendant dans les provinces Illyriennes et en Espagne, devint préfet de la Haute-Marne durant les Cents Jours, après avoir été quelques temps Sous-Préfet d'Autun.

Plusieurs lots dont le château d'Ascarat et ses dépendances furent soumis à une vente sur licitation en 1860. L'adjudication eut lieu le mercredi 12 décembre 1860. L'acte de vente comportant quatre lots (le château d'Ascarat et ses dépendances, métairie de Mocossail et ses dépendances, métairie d'Uhalde et ses dépendances, et le moulin de Fargues) est très intéressant, dans la mesure où il renferme une description exhaustive du château en 1860, dont nous vous proposons l'extrait correspondant au premier lot du château d'Ascarat et de ses dépendances.

« Premier lot Château d'Ascarat et ses dépendances »

Ce premier lot, d'une contenance totale de 15 hectares 37 ares 40 centiares environ, est situé communes d'Ascarat et de Lasse, et comprend :

1 °. Le château d'Ascarat, situé dans une très belle position à l'entrée de la vallée de Baïgorry, consistant en un corps principal de logis terminé aux deux extrémités de la façade par deux pavillons en flèche et se trouvant au milieu d'une cour plantée d'arbres fruitiers et forestiers.

Il se compose au rez-de-chaussée d'un salon, d'une chambre à coucher de maître, d'un large promenoir d'une salle à manger; de deux chambres de domestiques, d'une vaste cuisine avec un four à pâtisserie, d'une buanderie ; d'une office, d'une laiterie, d'une petite cave et d'un bûcher ou réserve pouvant servir de chambre de domestique.

A ces deux dernières pièces est adossée une construction qui contient un four à pain, une volière et des toits à porcs.

Au premier étage se trouvent sept chambres de maître, une antichambre et un vaste promenoir.

Au deuxième étage, quatre grands greniers, l'un desquels peut être converti en chambres de domestiques et fruitiers.

La contenance superficielle des constructions et de la cour est de 12 ares 72 centiares environ.

2°. Les granges, qui ne sont séparées du château ci-dessus désigné que par la route du village et contiennent des étables à vaches, une écurie pour six chevaux, une remise à voiture, une grande cave, de vastes greniers nécessaires à la récolte de tous les fourrages, un pressoir de quarante barriques avec cuve en chêne cerclée de la contenance d'environ 3000 litres, lesquels pressoir et cuve font partie de la vente.

3°. Une basse cour a la suite, dans laquelle se trouve un hangar couvert, propre, s'il en était besoin, il installer un troupeau de bêtes a laine, et servant à abriter les instruments aratoires. La grange et la basse-cour ont une contenance de 6 ares 40 centiares environ.

4°. Un jardin d'une contenance de 37 ares 16 centiares.

5°. Deux bois taillis d'une contenance de 2 hectares 39 ares 50 centiares environ.

6°. Des terres labourables d'une contenance de 3 hectares 78 ares 69 centiares.

7°. Une basse futaie d'une contenance de 3 hectares 33 ares 65 centiares.

8°. Deux prés d'une contenance de 2 hectares 12 ares 64 centiares.

9°. Des pâturages d'une contenance de 1 hectare 50 ares 20 centiares.

10°. Une vigne d'une contenance de 1 hectare 60 ares 46 centiares. Cette vigne produit un vin d'une très bonne qualité.

Revenus : La propriété, moins la vigne et le bois, est affermée aux conditions suivantes :

8 hectolitres de froment

44 hectolitres de maïs

150 Francs argent

Les contributions à la charge du métayer.

On peut évaluer la coupe annuelle des bois à 250 fr. : avant l'apparition de l'oïdium, la vigne produisait en moyenne 480 fr.

Le fermage est susceptible d'une augmentation sensible.

La moyenne du prix de l'hectolitre de froment a été de 22 fr. 12c. pendant la période décennale expirée le 31 décembre 1859, et celle de l'hectolitre de maïs pendant la même période a été de 15 fr. 25 c. >>

Un dessin représentant le château en 1860 accompagne cet acte et révèle par la même occasion les changements notables, au niveau de la façade antérieure, entre 1860 et aujourd'hui (Fig. 5).

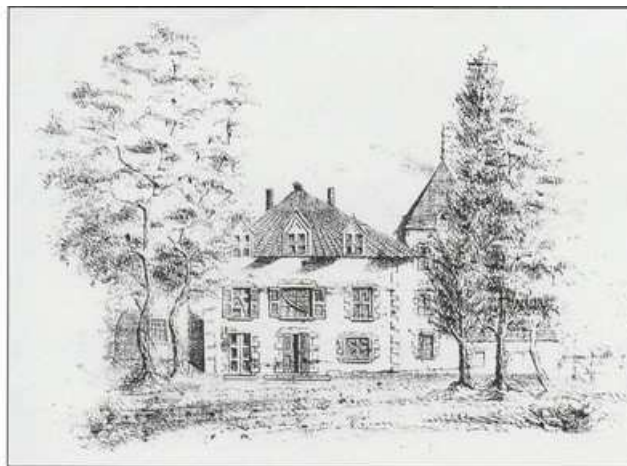


Fig. 5 : Dessin du château d'Ascarat de 1860

Conclusion :

Nous avons pu retracer l'histoire du château d'Ascarat, du Moyen-âge jusqu'à 1860. Quatre lignages différents (Larregoyen, Guiroye, d'Etchepare d'Ibarrolle et Fargues) se sont succédés durant cette longue période, de plus de cinq siècles. Durant tout le Moyen-âge jusqu'en 1741, cette demeure fut la propriété de la famille Larregoyen d'Ascarat. Elle fut vendue en 1741, à la famille de Guiroye de Saint-Jean-Pied-de-Port. En 1777, le château fut acheté par Salomon-Barthélémy d'Ibarrolle.

L'épisode révolutionnaire le consacra en tant que bien national en 1794. A ce titre, il fut rapidement racheté par Henry Fargues, avant d'être vendu sur licitation en 1860.

Cette étude a pu être réalisée grâce à la précieuse documentation et aux connaissances dispensées par le Général Baratchart et nous l'en remercions chaleureusement.

Propriété, depuis peu, de la municipalité d'Ascarat, des premiers travaux de rénovation, restauration, ont été initiés durant l'été 2006. Un chantier international de jeunes bénévoles de la diaspora basque venus d'horizons divers, tels l'Argentine, le Canada ou la Russie a élu domicile dans le courant du mois d'août 2006 à Ascarat pour nettoyer le château et ses abords immédiats. D'autres campagnes de travaux sont nécessaires pour réhabiliter entièrement ce monument prestigieux et emblématique d'Ascarat. La commune d'Ascarat ambitionne d'y installer les locaux de la mairie, mais également d'y créer un centre international de la diaspora basque.

Alain ZUAZNABAR-INDA

(Illustrations provenant du fonds documentaire du Général Baratchart)